

OBJET:

Cours libre
Année scolaire 1916-1917

Paris, le 28 Novembre 1916.

Autorisation - Le Vice Recteur de l'Académie de Paris
à Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences.

Dans sa séance du 27 novembre 1916 le
Conseil de l'Université de Paris, par application de
l'article 7 du décret du 21 juillet 1897 et conformément
à l'avis de la Faculté des Sciences, a autorisé
l'ouverture à la dite Faculté pendant l'année scolaire
1916-1917 du cours libre ci-après :

M. Montessus de Ballore - Théorie Générale
des Courbes gauches algébriques.

En notifiant cette décision à l'intéressé,
je vous prie de lui rappeler que l'autorisation
accordée par le Conseil de faire un cours libre
dans les locaux d'une Faculté ne saurait lui
donner le droit de prendre aucune qualification qui
serait de nature à le faire considérer comme membre
à un titre quelconque de l'Université de Paris
(Règlement du 2 juin 1902 art 9. § 6.)

IMP. CHAIX (SUCC. B.) - 1218-16.

Sur copie conforme
la recteur
D. Dubouy

Signé : Liard

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,
Président du Conseil de l'Université de Paris,

Vu les propositions du Conseil de la Faculté des Sciences;
Vu la délibération du Conseil de l'Université de Paris
en date du 27 Novembre 1916,

Arrête :

Des subventions d'études de 200 francs par mois
sont attribuées pour un an, à partir du 1^{er} Novembre 1916,
sur la fondation Commercay.

à
M. M. de Montessus de Ballore, Professeur à la
Faculté libre des Sciences de Lille.

Fait à Paris, le 29 Novembre 1916.
Signé : L. Liard.

Pour ampliation :
Le Secrétaire-adjoint du Conseil
de l'Université.
Signé : Genères.

Pour copie conforme :
Le Secrétaire de la Faculté des Sciences;

[Signature]



